

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUILLET 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

TRAVAUX DEGATS D'ORAGES : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le l'Adjoint délégué à la voirie présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour la réparation des dégâts d'orages. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, les entreprises LAGUT et BOISSET..

GARDERIE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Par 13 voix pour et 2 abstentions les tarifs de la garderie municipale sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2014-2015.

- forfait annuel : 150 euros par enfant pour l'année scolaire 2014-2015
- forfait trimestriel : 75 euros par enfant pour l'année scolaire 2014-2015
- forfait mensuel : 30 euros par enfant pour l'année scolaire 2014-2015
- ticket journalier : 5 euros par enfant pour l'année scolaire 2014-2015
- pénalité de retard : 5 euros par quart d'heure commencé

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2014-20145

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, fixe les tarifs suivants : repas cantine 3,50 euros.

REGLEMENTS GARDERIE, RESTAURANT SCOLAIRE, TAP, TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, approuve les règlements liés aux affaires scolaires et périscolaires.

CONVENTION R.P.I

Par 13 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal, approuve le contenu de la convention à intervenir entre les communes de Gervans - Servens sur Rhône et Erôme afférente au

RENOUVELLEMENT CONTRAT LOGICIELS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres de JVS MAIRISTEM pour le renouvellement des logiciels. Après analyses des offres le Conseil municipal, opte, à l'unanimité pour la gamme Horizon Villages On-Line (bibliothèque complète des logiciels Horizon).

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en investissement pour le programme Eglise pour la somme de 10 000,00 euros. Le Conseil municipal les approuve par 14 voix pour et 1 abstention.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HERMITAGE TOURNONAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande de l'Avenir Sportif d'Erôme. sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'Avenir Sportif d'Erôme (Basket) pour les frais d'arbitrage.

CONVENTION AVEC LE TENNIS

Le Conseil municipal approuve, par 13 voix pour et 2 abstention, le contenu de la convention, à intervenir entre le Tennis et la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

TRAVAUX COURTS DE TENNIS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le l'Adjoint délégué aux bâtiments communaux présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour la réfection des courts de tennis. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, par 14 voix pour et 1 abstention, l'entreprise TENNIS MAINTENANCE.

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la sélection des chemins ruraux pouvant servir d'itinéraires de promenade et de randonnée et donne un avis favorable pour l'inscription des ces chemins au P.D.I.P.R. dans la Drôme.

MOTION

A l'unanimité, le Conseil municipal soutien l'action de l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'Etat.

pour extrait
en Mairie, le 17 juillet 2014
le Maire,